

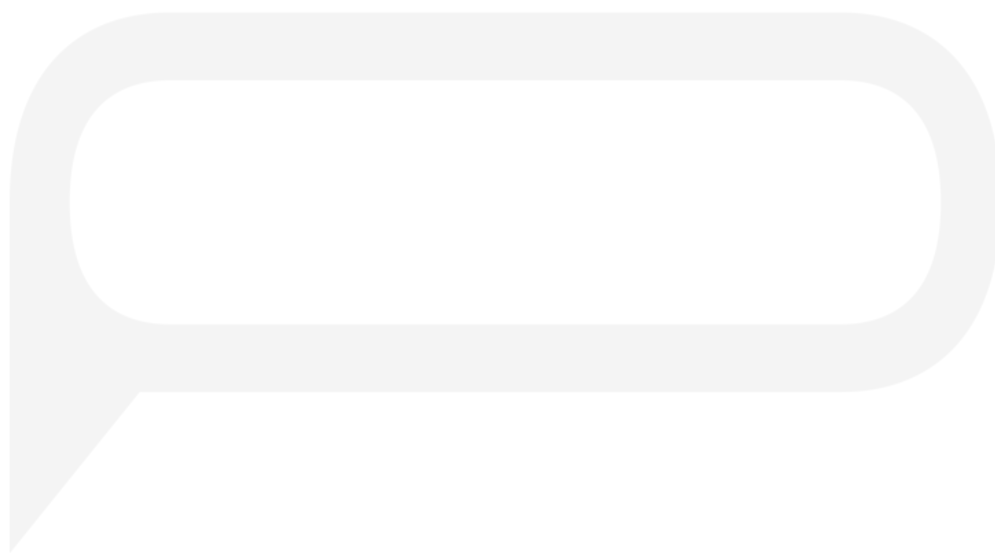
**Oser un budget de
transformation
sociale :
Une relance
nécessaire des
investissements
en action
communautaire
autonome (ACA)**



— RÉSEAU QUÉBÉCOIS
DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE
AUTONOME



**MÉMOIRE
PRÉBUDGÉTAIRE
2026-2027**



Présenté à M. Éric Girard, ministre des Finances, dans le
cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027

Février 2026



SOMMAIRE

LE RQ-ACA	4
1. OSER UN BUDGET DE TRANSFORMATION SOCIALE	5
2. DEMANDES BUDGÉTAIRES	7
3. LE CADRE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ACA	11
4. PORTRAIT DES ORGANISMES : UN PILIER DU FILET SOCIAL QUÉBÉCOIS	14
5. ÉTAT DE SITUATION : L'ACA, UN SECTEUR EN CRISE	16
6. L'IMPORTANCE DE L'INDEXATION DES PROGRAMMES	21
7. REVENDICATIONS FINANCIÈRES SELON LA MÉTHODE DES SEUILS PLANCHERS	24
8. LES RETOMBÉES ATTENDUES	27
9. RÉPARER ET FINANCER ADÉQUATEMENT LE FILET SOCIAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES	32
RÉFÉRENCES	38
LISTE DES MEMBRES	40

LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (RQ-ACA)

Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome depuis 2001, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)¹ représente 81 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 500 organismes d'ACA travaillant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires de tout le Québec.

1- Anciennement connu sous le nom du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

1. OSER UN BUDGET DE TRANSFORMATION SOCIALE

Le Québec traverse une période de crises multiples et interdépendantes — sociales, économiques, démocratiques et écologiques — qui fragilisent la cohésion sociale et menacent durablement nos conditions de vie. L'aggravation des inégalités, la précarisation du travail, la crise du logement, l'insécurité alimentaire, l'affaiblissement du filet social et l'accélération des dérèglements climatiques ne sont pas des phénomènes isolés, mais les manifestations d'un modèle économique et budgétaire à bout de souffle. Dans ce contexte, le prochain budget du Québec doit constituer un choix politique clair : renforcer durablement le filet social plutôt que d'en gérer l'érosion. Le gouvernement dispose des leviers nécessaires pour agir. Il lui revient désormais de faire preuve de courage et de vision, en adoptant un budget capable de garantir des conditions de vie dignes, de soutenir les communautés et d'inscrire le Québec sur la voie d'un avenir plus juste et solidaire.

Une telle transformation passe par une réforme fiscale ambitieuse et progressive, visant à corriger les iniquités, à mieux répartir la richesse collective et à redonner à l'État les moyens de ses ambitions. Une fiscalité équitable constitue le fondement de politiques publiques audacieuses, aptes à soutenir la transition écologique et à protéger les droits fondamentaux. Dans cet effort collectif, les organismes d'action communautaire autonome (ACA) constituent un levier stratégique de transformation sociale.

Employant un peu plus de 50 000 personnes, soit 1,6 % de l'emploi total québécois, ils sont présents dans toutes les régions et jouent un rôle central dans la lutte contre les inégalités, l'exclusion et la précarité. Leur sous-financement chronique limite toutefois leur capacité d'agir et précarise les équipes. Les reconnaître pleinement exige un rehaussement du financement à la mission et le respect de leur autonomie.

L'urgence d'agir est réelle. Assurer la suite du monde impose de placer l'économie au service de la société et d'oser investir massivement dans l'action communautaire autonome, les services publics et les programmes sociaux.

2. DEMANDES BUDGÉTAIRES

Justice sociale

Que l'État assume son rôle envers la dignité humaine en protégeant et en renforçant notamment les droits sociaux, économiques et culturels et ce, en tant que signataire des Pactes internationaux. Pour y parvenir, l'État doit renforcer prioritairement les piliers essentiels du filet social québécois :

1. Action communautaire autonome

- a. **Soutien à la mission globale : Investir 2,6 milliards de dollars** supplémentaires pour assurer un financement de base stable et prévisible, basé sur un seuil plancher moyen de 805 726 \$ par organisme (pour 7 emplois équivalents à temps plein).
- b. **Indexation** : Instaurer une indexation annuelle pour tous les programmes de subvention en soutien à la mission globale. Que celle-ci soit basée sur l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), estimée à 4 % pour 2026-2027, plutôt que sur l'IPC qui ne reflète pas la réalité salariale du secteur.
- c. **Priorité à la mission globale** : Porter le ratio du financement à la mission entre 80 % et 100 % de l'enveloppe gouvernementale totale dédiée au milieu (actuellement à 57,7 %), notamment en réduisant la part des appels de projets et des ententes de services.
- d. **Locaux** : Mettre en place un programme structurant de subvention pour l'acquisition et la rénovation d'infrastructures et pour les relocalisations et les améliorations locatives.
- e. **PAGAC 2027-2032** : Afin de maintenir l'engagement de l'État envers le milieu de l'action communautaire autonome, le RQ-ACA demande au gouvernement de s'engager à déposer un PAGAC 2027-2032.

2. **Austérité budgétaire**

Que l'État renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

3. **Services publics et programmes sociaux**

Réinvestir massivement dans les programmes sociaux et les services publics pour garantir les droits fondamentaux, réduire les inégalités et alléger la pression sur les organismes. Les organismes d'ACA ne doivent pas servir de « sous-traitants bon marché » à l'État.

Justice fiscale

4. **Fiscalité progressive**

Implanter les mesures fiscales progressives proposées par la Coalition Main rouge et ainsi récupérer 20 milliards \$ par année pour financer adéquatement le filet social, lutter contre les inégalités sociales et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire sans recourir à des coupures et compressions.

Justice climatique

5. **Feuille de route Québec Zen du Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ)**

Orienter l'ensemble des actions gouvernementales en matière de changement climatique, de protection de la biodiversité et de transition énergétique dans une perspective de justice sociale.

Investir dans l'action communautaire autonome : retombées attendues

Économiques :

Chaque tranche de 100 millions de dollars investie dans le milieu communautaire génère 183,7 millions de dollars injectés dans l'économie québécoise. L'investissement demanderait de stabiliser entre 54 000 et 60 000 emplois directs et stimulerait les économies régionales et locales.

Sociales :

Un financement adéquat renforce les services de proximité dans toutes les régions, bénéficiant directement à des millions de personnes chaque année. Par leurs interventions préventives autant qu'en contexte de crise (pandémie, pauvreté, itinérance, santé mentale), l'ACA se distingue par son agilité et sa capacité d'adaptation aux réalités terrains complexes (IRIS, 2021). En répondant aux besoins émergents de la population, elle constitue un véritable laboratoire d'innovation sociale, à qui nous devons des pratiques uniques au Québec, comme par exemple les Centres de la petite enfance (CPE) et les cliniques d'aide juridique.

Conditions de travail :

L'investissement permettrait de réduire les inégalités salariales, d'attirer et de retenir du personnel qualifié, et de reconnaître l'expertise du travail communautaire comme vecteur essentiel de transformation sociale. Considérant que 75% des employées s'identifient comme femmes (ISQ 2025) et que celles-ci sont plus à risque de vivre dans la précarité économique (Gouvernement du Québec, 2024), rehausser le financement à la mission des organismes d'ACA est une mesure concrète d'équité en emploi, contribuant à améliorer les conditions de vie des femmes et à lutter contre la précarité économique.

Démocratiques :

L'action communautaire autonome est reconnue comme l'une des formes de participation citoyenne les plus organisées, structurées et engagées pour la justice sociale. Ancrée dans les pratiques de démocratie participative, elle est au premier plan de l'exercice des droits et libertés politiques et d'associations à l'échelle locale, régionale et provinciale.

En somme, l'action communautaire autonome ne représente pas une dépense, mais un investissement structurant et rentable pour le Québec. Nous appelons le gouvernement à faire preuve de vision à long terme et à reconnaître financièrement la contribution essentielle de notre secteur à la justice sociale et au développement économique durable de la province.

3. LE CADRE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ACA

La Politique gouvernementale de 2001 : un cadre clair qui reconnaît qui nous sommes

L'action communautaire autonome est reconnue par la **Politique de reconnaissance** depuis 2001 qui mentionne expressément qu'elle « constitue un mouvement de participation et de transformation sociale aux approches larges, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale (p. 21). »

Le PAGAC 2022-2027 : Un pas en avant jugé insuffisant

Après près de 15 ans de désengagement, le gouvernement a lancé en mai 2022 son deuxième plan d'action gouvernemental en action communautaire **Engagés pour nos collectivités** (PAGAC 2022-2027), prévoyant 1,1 milliard de dollars sur cinq ans.

- **Les points positifs :** Le milieu salue le fait que **80 % des investissements** sont récurrents et dédiés au soutien à la mission globale (SMG). Le plan propose également des mesures structurantes pour les organismes multisectoriels ainsi que des investissements pour accueillir des organismes en attente d'un premier financement.

- **Les déceptions :** Le RQ-ACA souligne que les chiffres avancés sont trompeurs, car ils additionnent les montants annuels récurrents ; en « argent neuf », le financement à la mission ne représente que **216,7 M\$**. De plus, certains secteurs comme l'environnement, la culture, les médias communautaires et la santé/services sociaux sont considérés comme laissés pour compte.

Prochain PAGAC 2027-2031 : Aucune confirmation de la ministre

Le budget 2026-2027 représente la dernière année du PAGAC 2022-2027. À ce jour, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'action communautaire n'a pas confirmé son renouvellement. En sachant qu'on doit compter un minimum de deux ans pour planifier des engagements de cette envergure, le RQ-ACA et ses membres sont inquiets de constater qu'aucun travail n'a été amorcé pour un prochain PAGAC.

Pour la première fois de notre histoire, l'action communautaire a une ministre responsable attitrée et nous souhaitons que cette fonction perdure. L'un des principaux mandats de la ministre responsable devrait être la préparation d'un prochain PAGAC pour 2027-2031.

Répartition du financement gouvernemental en action communautaire autonome (2023-2024)²

Selon les données gouvernementales, ajustées par le RQ-ACA 2023-2024, le gouvernement investissait près de 2G\$ en action communautaire autonome, dont près de 58% en soutien à la mission globale.

2- Données gouvernementales après ajustement méthodologique du RQ-ACA.

Mode de financement	Montant versé (\$)	Part du total (%)	Nombre d'organismes
Soutien à la mission globale	1 112 516 169 \$	57,7%	4 668
Ententes de service	533 327 593 \$	27,7%	2 024
Projets ponctuels	269 341 684 \$	14 %	2 255
Soutien ponctuel COVID-19	1 437 156 \$	0,1 %	7
Immobilisations	10 522 687	0,5 %	59
TOTAL	1 996 856 601 \$	100 %	5 339

Quelques faits saillants

- Sept ministères n'offrent aucun soutien financier aux organismes communautaires
- Six organismes gouvernementaux n'offrent aucun financement à la mission
- La croissance du financement à la mission est moins élevée en 2023-2024 (10,3%) par rapport à 2022-2023 (17,2%)
- La proportion du financement accordé au soutien à la mission (58%) demeure en dessous du 80% à 100% revendiqué par le mouvement.

4. PORTRAIT DES ORGANISMES : UN PILIER DU FILET SOCIAL QUÉBÉCOIS

Le Québec compte plus de 4 500 organismes d'action communautaire autonome (OACA). Le mouvement de l'action communautaire autonome (ACA) est un pilier essentiel du filet social québécois, se distinguant par son autonomie et sa mission de transformation sociale. Ces groupes, ancrés dans leurs collectivités, agissent sur les causes profondes des problèmes sociaux tout en répondant aux besoins immédiats de la population. Ce secteur, né de l'initiative citoyenne il y a plus de 60 ans, est aujourd'hui documenté par des données précises illustrant son ampleur et son importance, mais aussi sa fragilité.

L'autonomie et la démocratie : l'essence de l'ACA

Le travail de ces organismes repose sur des principes qui renforcent la démocratie québécoise :

- **L'autonomie** : Ils sont libres de déterminer leur mission et leurs approches d'intervention, ce qui leur permet d'être **agiles et de s'adapter rapidement** aux besoins changeants des communautés, comme cela a été démontré durant la pandémie.
- **La participation citoyenne** : Les organismes sont créés et gérés **par et pour les gens de la communauté**, favorisant la prise en charge individuelle et collective.
- **Expertise irremplaçable** : Leur proximité avec la population leur confère une expertise fine et unique que le gouvernement lui-même reconnaît comme essentielle au développement de la société.

Une force humaine majeure

Le mouvement repose sur un engagement massif, tant salarié que bénévole :

- **Nombre d'organismes** : Le Québec compte plus de 4 500 organismes d'ACA répartis dans toutes les régions administratives (MESS, 2025).
- **Emplois** : Le secteur emploie environ 50 000 travailleuses et travailleurs, ce qui représente 1,6 % de l'ensemble des emplois au Québec. La masse salariale s'élève à 2,02G\$. (ISQ, 2025)
- **Répartition des emplois** : On dénombre environ 33 848 personnes à temps plein et 16 975 à temps partiel. (ISQ, 2025). En moyenne, un organisme emploie 12 personnes (7 à temps plein et 5 à temps partiel). (Repères, 2022)
- **Bénévolat et militantisme** : Le mouvement est porté par un peu plus de 200 000 bénévoles et militants.es qui soutiennent l'action quotidienne des groupes. (ISQ, 2025)
- **Profil démographique** : C'est un secteur majoritairement féminin, où 75% des employées sont des femmes. (ISQ 2025) Le personnel est aussi hautement scolarisé : on trouve des femmes détenant un diplôme postsecondaire dans 74 % des organismes. (Repères, 2022)

Un poids économique et social significatif

L'ACA a un impact social considérable en plus d'être un moteur économique :

- **Retour sur investissement** : Pour chaque tranche de 100 millions \$ investis dans le milieu communautaire, 183,7 millions \$ sont injectés dans l'économie québécoise.
- **Impact social** : On estime qu'un-e Québécois-e sur quatre bénéficie des services du milieu communautaire (l'Observateur, 2019). En 2021-2022, 51 % des organismes ont rapporté une augmentation de la fréquentation de leurs services (OACA, 2022).

5. ÉTAT DE SITUATION : L'ACA, UN SECTEUR EN CRISE

Des coupures inédites

Selon les données de l'ISQ, le financement à la mission ne représenterait qu'une fraction des revenus totaux des organismes d'ACA (17,5%). Non seulement l'État finance insuffisamment la mission de ces organismes, mais il a aussi imposé au cours des deux dernières années des coupures sans précédent dans au moins trois ministères. Ces coupures affectent trois secteurs essentiels de l'action communautaire autonome — des secteurs souvent fragilisés par les choix politiques.

Solidarité internationale

« La décision du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF) de ne pas verser la deuxième tranche du financement de Québec sans frontières à quatorze organismes de coopération et de solidarité internationales (1,58 million\$ sur deux ans) constitue une rupture unilatérale d'engagements contractuels dûment signés il y a moins de deux ans. Elle menace 75 postes, prive 140 000 personnes dans 18 pays de services essentiels et compromet 40 contrats avec des partenaires locaux. Ces coupures compromettent des expertises développées sur plusieurs décennies en droits humains, santé, action humanitaire, éducation à la citoyenneté mondiale et agroécologie. Annoncées en pleine période des Fêtes, elles portent un coup sévère à la crédibilité internationale du Québec. »

— Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

Immigration et personnes réfugiées

« Depuis maintenant 2 ans, le budget du programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du MIFI qui finance les services aux nouveaux arrivants est gelé. En même temps les organismes constatent une augmentation de la fréquentation de leurs services de l'ordre de 10% par année. Les organismes communautaires du secteur de l'immigration demandent au gouvernement que les services offerts aux nouveaux arrivants soient financés à leur juste valeur. »

— Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Environnement

« Les protocoles des deux seuls programmes de financement destinés aux groupes écologistes d'ACA prennent fin le 31 mars 2026 et, début février, aucun des 19 groupes concernés n'a reçu d'information sur un renouvellement ou une fin de financement. Les fonctionnaires n'ont pas d'indications et les ministres responsables, Bernard Drainville et Chantal Rouleau, ne répondent pas. Nous craignons une répétition de 2023, lorsque le ministère de l'Environnement avait exclu tous les groupes sans préavis pour lancer un nouvel appel à candidatures. Après onze mois d'attente, certains groupes avaient été jugés non alignés avec la mission du ministère — une approche qui relève du financement par projet plutôt qu'à la mission et qui porte atteinte à l'autonomie des groupes. Maintenir les groupes écologistes dans ces conditions est inacceptable. »

— Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)

Jamais, depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2001, un gouvernement ne s'est permis de couper de manière aussi ciblée et systématique dans la mission des organismes communautaires. Ces décisions politiques fragilisent un mouvement déjà en crise.

Une crise des ressources humaines bien documentée

Les statistiques révèlent des conditions de travail précaires qui menacent la stabilité du réseau ainsi que la pérennité des services et activités offertes à la population :

- **Difficultés de recrutement** : 74 % des gestionnaires rapportent des difficultés d'embauche (OACA, 2022).
- **Précarité** : Le taux de roulement atteint **35 %** (contre 9,1 % dans l'ensemble de l'économie), entraînant un épuisement des équipes de travail et une réduction des services à la population (OACA, 2022).
- **Écart salarial** : Le taux horaire moyen dans l'ACA est de 33 % inférieur à la moyenne québécoise pour des emplois équivalents. L'écart atteint même 42 % pour les postes à temps plein (Repères, 2022).
- **Pénurie** : Le taux de postes vacants est de 22 %. En moyenne, il manque 3 personnes par organisme pour répondre à la demande (OACA, 2022).
- **Détresse psychologique** : 89 % des équipes rapportent un sentiment de fatigue ou d'épuisement, et 91 % vivent des difficultés liées à la surcharge de travail (OACA, 2022).

Le financement gouvernemental : en déphasage avec les besoins

Le mode de financement privilégié des organismes ACA est le **soutien**

à la mission globale (SMG), garant de leur autonomie et de leur stabilité. Malgré les investissements substantiels du PAGAC 2022-2027, des enjeux majeurs et systémiques persistent :

- **Sous-financement structurel** : Les investissements supplémentaires nécessaires sont évalués à **2,6 milliards de dollars** pour permettre aux 4 500 organismes d'atteindre un seuil plancher décent (estimé à environ 805 726 \$ par organisme pour 7 employés).
- **Indexation** : La plupart des programmes ne prévoient pas d'indexation annuelle, ou utilisent l'IPC, un indicateur qui ne reflète aucunement la hausse des coûts réels pour un organisme. Le milieu revendique donc d'instaurer une indexation des programmes en soutien à la mission globale selon l'utilisation de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).³
- **Déséquilibre** : Selon les données de l'ISQ, le financement à la mission ne représenterait qu'une fraction des revenus totaux des organismes d'ACA (17,5%⁴), forçant les organismes à multiplier les demandes de financement complémentaire tels que des projets ponctuels ou des ententes de services (philanthropie, gouvernement, municipalités) ainsi que la quantité de redditions de comptes administratives lourdes.
- **Instabilité** : Avec l'intensification du financement par projets, qui sont souvent accordés pour une courte période, les organismes se retrouvent dans une situation instable, devant constamment gérer la croissance et la décroissance de l'organisme, que ce soit pour les équipes, les locaux ou les activités et services offerts à la population.

3. <https://trpocb.org/icfc/>

4. Cette proportion est basée sur les données de l'ISQ 2025 : 3989 millions en revenus totaux pour les organismes d'ACA et 697,8 millions en financement à la mission. Pages 62 et 56.

Une véritable crise des loyers dans le communautaire

Les problèmes de loyer existent autant dans les grands centres urbains que dans les petites municipalités. Les loyers commerciaux sont inaccessibles et de moins en moins abordables. Les bâtisses sont vieillissantes, mal entretenues et inadéquates. Par ailleurs, des enjeux de santé publique et de sécurité se posent lorsque les bâtiments ne sont pas entretenus.

Ces dernières années, plusieurs organismes ont subi une reprise de leurs locaux par la commission scolaire ou par la municipalité qui les hébergeait à faible coût. Trouver un nouveau local devient un exercice périlleux : les locaux disponibles sont rares et très dispendieux. Le problème est accentué par le fait que le Secrétariat du Conseil du Trésor refuse que les organismes utilisent leur financement à la mission pour acheter ou rénover une bâtisse.

Le problème de locaux a également des répercussions importantes sur la population desservie, particulièrement dans le cas des organismes offrant des milieux de vie. La fréquentation de ce type d'organisme dépend de la proximité de ses activités pour la population. Lorsque l'organisme est obligé de déménager à une plus grande distance, c'est le tissu social qui en subit d'importantes conséquences. Le problème se pose également lorsque l'organisme n'est pas en mesure de rendre ses locaux accessibles à l'ensemble de la population, faute de moyens.

C'est pourquoi nous réclamons un programme de financement structurant pour l'acquisition et la rénovation d'infrastructures et pour les relocalisations et les améliorations locatives.

6. L'IMPORTANCE DE L'INDEXATION DES PROGRAMMES

L'indexation des subventions est un enjeu vital pour les organismes d'action communautaire autonome (ACA), car elle détermine leur capacité à maintenir leurs activités face à la hausse des prix. L'utilisation de l'inflation (mesurée par l'Indice des prix à la consommation - IPC) comme seule base de calcul pose plusieurs problèmes majeurs :

1. Une méthode inadaptée à la réalité des organismes

L'enjeu principal est que l'IPC est conçu pour mesurer les dépenses de consommation des ménages, et non celles d'organisations agissant comme employeurs.

- **Incapacité à couvrir les salaires :** Une grande partie du budget des organismes (54 %) est consacrée à la masse salariale. L'IPC ne reflète pas adéquatement l'augmentation des coûts liés à la rémunération.
- **Omission des charges sociales :** L'indexation basée sur l'inflation ne couvre pas l'augmentation des charges sociales patronales qui grimpent pourtant lorsque les salaires sont ajustés.

2. L'appauvrissement structurel des organismes

L'absence d'une indexation réelle et suffisante entraîne un appauvrissement des organismes d'année en année.

- **Érosion des gains financiers** : Même lorsqu'un organisme reçoit une augmentation de subvention (comme via le PAGAC), si celle-ci n'est pas indexée, le montant supplémentaire est rapidement absorbé par l'inflation au lieu de servir à renforcer la mission ou à améliorer les activités proposées.
- **Déphasage budgétaire** : Le fait de ne pas connaître à l'avance le montant indexé de leur subvention nuit gravement à la capacité des organismes de prévoir un budget stable et de planifier leurs interventions à long terme.

3. Impacts directs sur les services et les travailleuses et travailleurs

Les enjeux de l'indexation se traduisent concrètement sur le terrain par :

- **Des choix déchirants** : Faute de moyens pour assumer la hausse des frais de fonctionnement (loyer, électricité, assurances), les organismes sont contraints de couper dans les activités, réduire les heures d'ouverture ou faire des mises à pied.
- **Précarité du personnel** : L'indexation insuffisante freine considérablement la capacité des organismes à offrir des conditions de travail décentes, ce qui alimente l'exode des travailleuses et travailleurs vers le réseau public.

4. La solution revendiquée : l'ICFC

Pour pallier ces lacunes, le mouvement communautaire revendique le remplacement de l'IPC par l'**Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC)**.

- Cet outil, élaboré par des chercheurs de l'UQAM, combine deux indicateurs : la **rémunération hebdomadaire moyenne** (pour 67 % des coûts) et l'**IPC** (pour les 33 % restants liés aux coûts non salariaux).
- Le mouvement estime que l'indexation devrait être de **4% pour 2026-2027** selon cet indice pour refléter les coûts réels

7. REVENDICATIONS FINANCIÈRES SELON LA MÉTHODE DES SEUILS PLANCHERS

Le seuil plancher revendiqué par le RQ-ACA se définit comme le montant minimum que le gouvernement devrait octroyer pour financer la mission globale d'un organisme d'action communautaire autonome (ACA). Il repose sur une méthode de calcul commune adoptée par les membres du RQ-ACA en 2022 et mise à jour en 2024. Il vise à offrir aux équipes des conditions de travail dignes et équivalentes à celles du reste du marché de l'emploi.

Cette méthode s'appuie sur deux composantes principales et des variables d'ajustement permettant à chaque organisme de calculer son propre seuil plancher, selon ses spécificités et ses besoins.

1. Le calcul des frais de salaires et avantages sociaux

Cette composante vise à offrir des conditions de travail dignes, alignées sur la moyenne québécoise. Le calcul est basé sur un minimum de 3 postes équivalent temps plein (ETP) par organisme.

- **Pour le calcul des besoins globaux du mouvement, le RQ-ACA utilise une moyenne de 7 ETP avec un coût par poste estimé à 87 095 \$ par an en 2026.**

2. Le calcul des autres frais de fonctionnement

Pour que l'équipe puisse réaliser sa mission, le seuil plancher doit couvrir les frais généraux (locaux, activités, vie associative, éducation populaire, etc.). Ces frais sont calculés selon un ratio variable, généralement situé entre 10 % et 50 % du montant total du seuil.

Ratio de référence : Le RQ-ACA utilise un ratio de 70 % pour les ressources humaines et 30 % pour les autres frais.

3. Les bonifications selon les réalités spécifiques

Chaque organisme peut ajuster son seuil plancher en fonction de critères particuliers :

- Les besoins liés aux infrastructures matérielles et d'intervention.
- L'étendue des activités (par exemple, un service actif 24h/24 et 7j/7).
- La taille de l'organisme et son impact sur la vie associative et démocratique.
- Le territoire desservi (superficie, population) et les populations rejointes.
- Pour les regroupements : le nombre d'organisations membres et le soutien apporté, le territoire couvert, etc.

Une base statistique représentative

Le seuil de **7 équivalents temps plein (ETP)** correspond à la moyenne et à la médiane du nombre d'emplois à temps plein par organisme dans le secteur. Les données du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) démontrent qu'un organisme d'ACA emploie en moyenne 12 personnes, dont 7 occupent des postes à temps plein (soit 58 % de l'équipe).

Autonomie

Bien que ces calculs servent de base commune pour les revendications, chaque organisme reste autonome dans l'utilisation réelle de son financement et de ses demandes de financement.

Besoins diversifiés

Ce calcul ne tient pas compte des besoins spécifiques liés au développement d'activités, aux réalités territoriales ou aux besoins particuliers des populations rejointes, qui peuvent justifier des montants supérieurs ou inférieurs, notamment pour les organismes n'ayant qu'une personne salariée.

Calcul des seuils minimums de financement selon les différents scénarios d'ETP

Scénario (ETP)	Seuil par organisme	Besoin total (4 500 org.)	Revendication (Besoin suppl.)
3 ETP	374 265 \$	1 684 192 500 \$	571 676 340 \$
5 ETP	622 109 \$	2 799 490 500 \$	1 686 974 340 \$
7 ETP (Référence)	870 952 \$	3 919 284 000 \$	2 806 767 840\$⁵
9,5 ETP	1 182 007 \$	5 319 031 500 \$	4 806 767 840 \$

Le RQ-ACA estime qu'un tel investissement est indispensable pour offrir des conditions de travail dignes, assurer la stabilité des équipes, maintenir les services et les activités offertes à la population et répondre à l'augmentation fulgurante de leurs besoins.

5. Les montants de ce tableau sont indexés. La revendication officielle du RQ-ACA de 2,6G\$ d'investissements supplémentaires en soutien à la mission globale a été votée en 2023 et ne tient pas compte de l'indexation des salaires.

8. LES RETOMBÉES ATTENDUES

L'action communautaire autonome (ACA) constitue un pilier fondamental du Québec, agissant non seulement comme un filet de sécurité pour les personnes vivant diverses situations d'oppression et de vulnérabilité, mais aussi comme un moteur puissant de progrès social et de dynamisme économique.

Un investissement supplémentaire à la hauteur des besoins des organismes aura des impacts positifs majeurs pour le Québec :

Des retombées économiques massives et directes

L'investissement dans le communautaire n'est pas seulement une dépense sociale, c'est un moteur économique. Selon les études citées dans les sources :

- **Injection dans l'économie :** Pour chaque tranche de **100 millions \$ investis**, ce sont **183,7 millions \$** qui sont réellement injectés dans l'économie québécoise. En effet, un organisme consomme presque exclusivement localement et encourage les commerces et entreprises de sa communauté : Lieux de rencontres, commerces de détail, épiceries et fournisseurs alimentaires, firmes comptables, etc.
- **Croissance du PIB :** Ces mêmes 100 millions \$ génèrent une augmentation du **PIB de 110 millions \$**.
- **Maintien de l'emploi :** Cet investissement permet de maintenir ou de créer **1 900 emplois** par tranche de 100 millions \$.
- **Poids du secteur :** L'ACA représente déjà **1,6 % de l'ensemble des emplois** au Québec avec un peu plus de 50 000 travailleuses et travailleurs.

Stabilisation des équipes de travail et fin de la précarité

Le milieu communautaire traverse une crise de la main-d'œuvre sans précédent. Un financement de 2,6 G\$ permettrait au milieu d'agir efficacement sur plusieurs aspects de cette crise :

- **Comblar l'écart salarial** : Effectuer des rattrapages salariaux visant à combler l'écart de **33 % à 42 %** entre le salaire moyen dans l'ACA et la moyenne québécoise pour des emplois équivalents.
- **Augmenter l'accessibilité aux avantages sociaux** : Permettre aux organismes d'offrir un régime de retraite avec contribution de l'employeur et des assurances collectives, alors que plus de la moitié du personnel n'y a actuellement pas accès (Repères, 2022).
- **Réduire l'épuisement** : Agir sur la surcharge de travail et l'épuisement qui touchent près de **90 % des équipes de travail du secteur** (OACA 2022).
- **Diminuer le roulement de personnel** : Stabiliser les équipes pour abaisser le taux de roulement (actuellement à **35 %**, contre 9,1 % dans le reste de l'économie) et freiner l'exode des salarié.e.s vers le réseau public.

Allégement administratif et autonomie

Investir dans un financement à la mission globale prépondérant (visant **80 % à 100 %** de l'enveloppe totale du gouvernement) changerait la dynamique de gestion pour les organismes :

- **Réduction de la charge administrative** : Diminuer la dépendance excessive et croissante des organismes aux projets ponctuels, aux ententes de service et aux financements externes ou privés, qui exigent des redditions de comptes lourdes et chronophages.

- **Planification à long terme :** Offrir aux organismes la prévisibilité budgétaire nécessaire pour déployer de façon autonomes et durables leurs stratégies et leurs activités tout en maintenant des partenariats enracinés dans la communauté.

Renforcement du filet social et stabilité des services

L'ACA est considérée comme l'un des trois piliers du filet social québécois, aux côtés des services publics et des programmes sociaux. Un financement adéquat permettrait de :

- **Éviter les ruptures de services :** Actuellement, le manque de personnel force plusieurs organismes à réduire, voire abolir, des services essentiels ou importants pour les communautés. La stabilité financière garantit que les organismes, souvent le « dernier rempart » pour les populations marginalisées, ne ferment pas leurs portes.
- **Diminuer les listes d'attente :** de plus en plus d'organismes sont contraints d'instaurer des listes d'attente faute de ressources humaines et financières. Par conséquent, les listes s'allongent de plus en plus et les personnes ne savent plus où aller pour obtenir de l'aide et du soutien.
- **Maintenir l'accessibilité :** De plus en plus d'organismes tarifient leurs services et activités, les rendant moins accessibles pour la population.
- **Maintenir un lien de proximité :** Un financement stable permet de conserver des locaux accessibles au cœur des communautés.
- **S'ajuster à la hausse des besoins :** Permettre aux organismes de faire face à l'augmentation fulgurante des demandes (constatée par **51 % des groupes** en 2023 dans l'Enquête Repère de 2022) liée notamment aux crises du logement, de l'itinérance et de l'insécurité alimentaire.

Réponse aux besoins fondamentaux et émergents

Les organismes d'action communautaire autonome accueillent la détresse sociale des gens affectés par les différentes crises sociales au quotidien. Ils offrent une approche alternative à celle du réseau public, ou répondent à des besoins de la population que le réseau public ne comble pas. Ils ont un impact direct et immédiat sur les personnes, notamment dans les secteurs suivants :

- **Besoins de base** : Une meilleure capacité d'intervention face à l'explosion des demandes en aide alimentaire, en hébergement d'urgence et en soutien au logement.
- **Santé mentale et isolement** : Une offre accrue pour contrer la détresse psychologique et l'anxiété, qui sont en forte progression, notamment chez les jeunes et les aînés.
- **Agilité en temps de crise** : Le financement à la mission permet aux groupes d'être plus résilients et agiles pour s'adapter rapidement lors de situations exceptionnelles (pandémies, crises économiques, sociales, catastrophes naturelles).

Transformation et justice sociale

L'impact d'un financement adéquat ne se limite pas à la prestation de services ; il vise une **transformation radicale et en profondeur** de la société afin de redonner aux organismes les moyens nécessaires pour agir sur les **causes structurelles** de la pauvreté et des injustices en favorisant la participation citoyenne, plutôt que de se limiter à la gestion de l'urgence humanitaire.

- **Défense des droits** : Les organismes communautaires autonomes luttent contre les systèmes d'oppression (racisme, sexisme, capacitisme, patriarcat, etc.) et défendent les droits, par exemple, des personnes réfugiées, des locataires ou des personnes en situation de handicap.

- **Équité sociale** : En agissant sur les causes structurelles de la pauvreté, le mouvement contribue à réduire les inégalités et à favoriser une société plus inclusive.
- **Avancées historiques** : L'ACA a contribué à bâtir des acquis sociaux majeurs pour toute la population. Les centres de la petite enfance (CPE), l'aide juridique ou le mariage pour les conjoints de même sexe ne sont que quelques exemples de gains sociaux issus des luttes du milieu communautaire.

Participation active de la population à la vie démocratique

L'ACA favorise une participation active de la population à la société québécoise et renforce la démocratie.

- **Reprise de pouvoir** : Les organismes offrent des espaces où les individus, particulièrement les plus marginalisés, peuvent reprendre du pouvoir sur leur vie et participer aux débats publics.
- **Vie associative** : Ils stimulent l'engagement bénévole et militant, créant un sentiment d'appartenance et de solidarité qui renforce le tissu social.

9. RÉPARER ET FINANCER ADÉQUATEMENT LE FILET SOCIAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES

Renforcer les services publics et les programmes sociaux

En tant que signataire des principaux traités et conventions internationaux relatifs aux droits économiques et sociaux, l'État québécois a l'obligation de veiller à ce que l'ensemble de ses politiques, notamment fiscales et budgétaires, contribuent au bien-être collectif et à la réalisation progressive des droits fondamentaux des générations actuelles et futures. À ce titre, les services publics, les programmes sociaux et les organismes communautaires constituent le socle du filet social québécois et doivent être reconnus comme des leviers essentiels de justice sociale, d'égalité et de cohésion sociale.

Or, ce filet social a été dangereusement affaibli au fil des dernières années par des choix politiques axés sur la compression des dépenses et la recherche d'économies, au détriment des principes fondamentaux d'accessibilité, de qualité, d'universalité et de gratuité. Le réseau public, notamment en santé et services sociaux et en éducation, est sous tension constante, ce qui entraîne des répercussions directes et majeures sur les organismes communautaires, de plus en plus contraints de pallier les défaillances de l'État. Ces organismes sont ainsi forcés d'agir dans l'urgence pour répondre à des besoins de base grandissants, s'éloignant de leur

mission première de transformation sociale et de lutte contre les causes structurelles des inégalités, et ce, dans un contexte où ils demeurent fragilisés par les impacts durables de la pandémie.

Par ailleurs, la centralisation, la bureaucratisation et la privatisation croissantes des services publics, particulièrement dans le réseau de la santé et des services sociaux, ne font qu'aggraver la situation. Ces orientations, ancrées dans une vision néolibérale, reposent sur une logique marchande qui traite l'accès aux services comme un produit soumis aux impératifs du marché et du profit, plutôt que comme un droit. Cette dérive compromet l'universalité du système public et accentue les inégalités sociales.

Le gouvernement du Québec dispose pourtant des moyens nécessaires pour renforcer le filet social, à condition de faire le choix politique de redistribuer plus équitablement la richesse collective. L'objectif rigide de retour au déficit zéro réduit considérablement la capacité de l'État à répondre aux crises actuelles en santé, en éducation, en logement et en sécurité alimentaire, tout en alimentant une perte de confiance de la population envers les institutions publiques. L'imposition d'une nouvelle phase d'austérité vient étouffer davantage un filet social à bout de souffle, au bénéfice d'un modèle à deux vitesses que nous refusons fermement.

Dans le cadre des présentes consultations pré-budgétaire, nous estimons crucial que le gouvernement du Québec :

- Renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

- Augmente significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.
 - Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population.
 - Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.
- Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.
 - Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.

Justice sociale et climatique

Selon de nombreuses organisations à l'échelle mondiale et nationale, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNESCO, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'administratrice en chef de la santé publique du Canada (ACSP), les conséquences de la crise climatique représentent la plus grande menace à la santé actuelle et future de la population. De plus, comme le rapport de l'INSPQ le met en évidence, cette crise est un accélérateur et un amplificateur des inégalités sociales, car les populations directement touchées par ces inégalités et par les conséquences des bouleversements climatiques sont sensiblement les mêmes.

Les impacts des bouleversements climatiques accentuent les inégalités socioéconomiques entre les groupes sociaux, produisant un impact disproportionné sur les personnes déjà en situation de

précarité. Dans ce contexte, les enjeux de pauvreté, d'écologie et de démocratie sont inévitablement liés. Les luttes visant l'amélioration des conditions de vie, l'avancement et le respect des droits de la personne sont ainsi en interdépendance avec la lutte écologiste. Il est ainsi urgent et nécessaire que le gouvernement québécois raffermisse sa volonté de lutter contre la crise socioclimatique, et parallèlement qu'il renforce le financement de l'ensemble du filet social pour faire face aux effets de la dégradation de la santé climatique sur les individus.

Cette posture est partagée par une large coalition d'organismes environnementaux, syndicales et communautaires, rassemblée au Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) ayant développé des solutions concrètes pour faire face aux bouleversements climatiques tout en bâtissant des communautés résilientes face aux mesures de transition.

Nous enjoignons le gouvernement du Québec à adopter la Feuille de route Québec Zen du Front commun pour la transition énergétique (FCPE) pour orienter ses actions en matière de changement climatique, protection de la biodiversité et transition énergétique.

Nous attirons particulièrement l'attention sur l'importance que le gouvernement :

- Garantisse la réalisation pleine et entière des droits directement menacés par les bouleversements climatiques et par les mesures de transition, particulièrement le droit à la santé, à la mobilité, au logement et à l'alimentation.
- Instaure de robustes mécanismes de compensation pour éviter que les ménages à revenus modestes subissent les coûts des politiques environnementales plus durement que les mieux nantis.

- Transforme nos politiques économiques afin de réorienter massivement les flux d'investissement vers la transition juste, notamment par le biais de l'économie des communs et de l'économie sociale et solidaire.

Justice fiscale

Il est urgent de mettre en œuvre une fiscalité plus progressive pour renforcer notre filet social.

Le cycle d'austérité dans lequel nous plonge encore une fois le gouvernement actuel, à l'instar d'autres gouvernements avant lui, n'est pas une fatalité. Pour financer adéquatement le filet social, il est tout à fait possible de mettre en place une politique audacieuse destinée à rehausser les revenus du gouvernement tout en garantissant une meilleure distribution de la richesse. En ce sens, nous joignons notre voix à celle de la Coalition Main rouge qui met de l'avant plusieurs mesures fiscales progressives qui permettraient de financer adéquatement les organismes d'action communautaire autonome tout en réinvestissant dans l'ensemble des services publics et les programmes sociaux ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome.

Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1% des plus riches, réinstaurer la taxe sur le capital pour les institutions financières, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les gains en capital, s'attaquer aux paradis fiscaux, etc. Se sont autant d'avenues que le gouvernement devrait emprunter pour lutter contre les inégalités sociales et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire sans recourir à des coupures et aux compressions.

La Coalition Main rouge évalue qu'à terme, c'est plus de 20 milliards \$ par année que nous pourrions récupérer ainsi.

Il est urgent que gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité, notamment en appliquant les mesures suivantes :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.
- Imposer davantage les dividendes.
- Imposer 100 % des gains en capital.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.
- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.

RÉFÉRENCES

CSMO-ÉSAC (Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire), Enquête Repères 2022.

Front commun pour la transition énergétique (FCPE), Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité – Version 2.0, Novembre 2020.

Gendron, Denis, PH. D., CPA, Auditeur, Papirakis, Rachel, PH. D., CPA, Auditrice, Création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, Département des sciences comptables, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, 2023.

Gouvernement du Québec, L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, 2001 .

Gouvernement du Québec, Égalité économique et égalité en emploi, 2024, En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/egalite-economique-emploi>.

Insitut de recherche et d'informations socioéconomiques, Pandémie de COVID-19 : Des impacts majeurs pour les organismes communautaires dans toutes les régions du Québec, 2021, En ligne : <https://iris-recherche.qc.ca/communiques/pandemie-de-covid-19-des-impacts-majeurs-pour-les-organismes-communautaires-dans-toutes-les-regions-du-quebec/>.

Institut de la statistique du Québec. L'action communautaire au Québec. Portrait statistique 2023, 2025.

INSPQ, Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique, 2023.

L'Observateur, Image de l'action communautaire, Sondage auprès de la population du Québec, 2020.

Observatoire de l'ACA, Point de rupture. Impact de la crise de COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome, 2022.

Ruscio, Cristina et Mc Donald-Guimond, Julien, Étude de l'impact économique de Corporations de développement communautaire. Rapport final, AppEco 2021.

RQ-ACA, Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2023-2024, 2025.

RQ-ACA, Seuil plancher du RQ-ACA. Méthode de calcul commune, 2024.

SACAIS, Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2023-2024, 2025.

Statistique Canada, Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles, date de diffusion : 2026-01-05.

MEMBRES DU RQ-ACA

Notre réseau compte 81 regroupements et organismes nationaux.

- Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec
- Association des camps du Québec
- Association féministe d'éducation et d'action sociale
- Association des grands-frères et grandes-soeurs du Québec
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Association des grands-parents du Québec
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec
- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité
- Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées
- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec
- Coalition des associations de consommateurs du Québec
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
- Coalition féministe contre la violence envers les femmes
- Coalition Interjeunes
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
- Conseil national des chômeurs et chômeuses
- Coalition des organismes communautaires autonomes de formation
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA

- Confédération des organismes familiaux du Québec
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Réseau communautaire en santé mentale
- Conseil québécois du loisir
- Conseil québécois LGBT
- Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec
- Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec
- Fédération des femmes du Québec
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
- Fédération des maisons d'hébergement pour femme
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille
- Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Front d'action populaire en réaménagement urbain
- Fédération GymnO du Québec
- L'R des centres de femmes du Québec
- Ligue des droits et libertés
- Literacy Quebec
- Mouvement allaitement du Québec
- Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi
- Mouvement pour une démocratie nouvelle
- Mouvement pour l'autonomie dans l'enfantement
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
- Mouvement jeunes et santé mentale
- Migraine Québec
- Piétons Québec
- Réseau Accorderie
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec
- Réseau Avant de craquer CAP santé mentale
- Regroupement des auberges du cœur du Québec

- Regroupement des cuisines collectives du Québec
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
- Réseau des centres de ressources périnatales du Québec
- Relais-Femmes
- Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement Naissances Respectées
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
- Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- Regroupement des organismes en défense collective des droits
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Regroupement des popotes roulantes du Québec
- Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Réseau québécois des OSBL d'habitation
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec
- Société québécoise de la déficience intellectuelle
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Table nationale des corporations de développement communautaire
- Trajectoire Québec
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- Union des consommateurs



RQ-ACA

La Maison Parent-Roback
469 rue Jean-Talon O., bureau 103,
Montréal Québec H3N 1R4
Téléphone : 514 845-6386
info@rq-aca.org

